

il conviendrait de rechercher si l'on ne pourrait pas réunir les deux sanctions. C'est tout ce que je suggère.

L'hon. M. MICHAUD: Je vois le point soulevé par l'honorable député, et vu que nous réservons l'article 8 nous ferions tout aussi bien de réserver également ces deux articles-ci. Ils pourront être remis à l'étude tous ensemble.

(Les articles 9 et 10 sont réservés.)

Sur l'article 11 (peine pour infraction).

M. le PRÉSIDENT: L'article 11 n'est pas adopté. On a proposé et adopté un amendement, mais l'article ainsi modifié n'a pas été adopté.

M. NEILL: Auriez-vous l'obligeance de lire l'amendement?

M. le PRÉSIDENT: J'en ai déjà donné lecture mais je vais le relire. C'est à la deuxième ligne, après le mot "est"; les mots suivants sont insérés: "à moins qu'une autre peine ne soit expressément prévue à cette fin dans la présente loi."

(L'article ainsi modifié est adopté.)

Les articles 12, 13 et 14 sont adoptés.

Sur l'annexe.

L'hon. M. MICHAUD: Un amendement doit être apporté à l'article 13 de la version anglaise, page 11 du bill. Dans le deuxième alinéa, le mot "Japanese" doit être substitué au mot "Russian". C'est une erreur d'impression. Je suis sûr que ce changement plaira à l'honorable député de Comox-Alberni.

M. NEILL: Je préfère les Russes; je vous remercie.

L'hon. M. RINFRET: Je propose l'amendement.

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. MICHAUD: Immédiatement avant la suspension de la séance de cette après-midi, l'honorable député de Comox-Alberni m'a demandé si les Japonais avaient rempli leurs engagements relatifs à la convention et nous avaient remis notre part de recettes provenant de la vente des fourrures, ou notre part des fourrures. J'avais alors répondu qu'ils l'avaient fait. J'ai constaté depuis que ma réponse était exacte et qu'ils nous ont remis chaque année notre part des fourrures ou ce qui nous revenait des ventes.

(L'annexe ainsi modifiée est adoptée.)

Rapport est fait de l'état de la question.

SUBSIDES

PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION DE M. NEILL SUR LA MOTION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Puisque nous étudions aujourd'hui en comité pour la première fois les crédits des Pêcheries, j'aurais une déclaration à faire au sujet de certains aspects de cette industrie. Il se peut que quelques-uns aient un caractère purement local; d'autres s'étendent sûrement à toute la province; quelques-uns ont un intérêt national et un tout au moins est bien d'ordre international. J'ai cru plus juste envers le ministre et le ministère de faire ma déclaration maintenant afin qu'il ait le temps de s'enquérir de ces différents sujets avant qu'il en soit question par le menu, lors de l'examen des crédits en comité des subsides.

La première observation que j'avais à l'esprit, et qui me pousse à inscrire une légère protestation, vise la coutume qui s'est établie, non seulement sous l'administration du ministre actuel mais également sous ses prédécesseurs, et qui permet à un fonctionnaire subalterne en Colombie-Britannique de donner à la presse un communiqué qui s'intitule une revue de la situation relative aux pêcheries en Colombie-Britannique, sans soumission préalable de cette revue au bureau principal du ministère. Ce qui s'est passé entre le bureau principal et le bureau de Vancouver ne me regarde pas, puisque c'est ainsi qu'ils préfèrent procéder, c'est-à-dire d'avoir quelqu'un là-bas pour leur dire non seulement ce qu'ils doivent faire, mais aussi ce qu'ils vont faire. Toutefois, je proteste lorsque cela est une source d'embarras pour les pêcheurs et pour ceux qui les représentent. Malheureusement, il arrive que ce soit, non pas l'exposé de faits accomplis, mais bien un aperçu des choses à venir, et que l'on annonce d'avance quelle sera l'attitude du gouvernement. Parfois le gouvernement adopte une ligne de conduite qui ne s'accorde pas avec ce que l'on avait annoncé, et cela cause bien des ennuis.

Tout dernièrement, on a publié un long exposé, si long que le résumé des journaux a pris presque une colonne. A juger d'après les titres, cet exposé crée l'impression que le ministère étudie une méthode d'après laquelle les pêcheurs pourront obtenir des prêts pour leur permettre d'acheter des bateaux plus grands et mieux aménagés. C'est une excellente idée et je l'approuve tout à fait. Il y a des années que je le préconise. Le fait est, si je ne me trompe, que le ministre a lui-même